



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÈS LA RENTRÉE 2022, + 1H30 DE MATHÉMATIQUES DANS LES ENSEIGNEMENTS COMMUNS DE PREMIÈRE GÉNÉRALE

$$\begin{array}{l} 2\text{h} \\ \text{d'enseignement} \\ \text{scientifique} \end{array} + \begin{array}{l} 1\text{h}30 \\ \text{de mathématiques} \end{array} = \begin{array}{l} 3\text{h}30/\text{semaine} \\ \text{d'enseignement} \\ \text{scientifique} \\ \text{et mathématique} \end{array}$$



- ✓ Un **enseignement facultatif** pour l'année 2022-2023 à destination des élèves qui n'ont pas choisi la spécialité mathématiques.
- ✓ Des mathématiques utiles pour la **vie sociale et professionnelle** (statistiques, probabilités, traitement de données, etc.).
- ✓ Une évaluation dans le cadre du **contrôle continu** pour le baccalauréat sans modification du coefficient de l'enseignement scientifique (coef. 3 en 1^{re}).
- ✓ La possibilité de poursuivre en terminale avec l'**option mathématiques complémentaires**.